

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-neuf juin deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/06/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Dominique TALABOT, Sébastien MOREAU, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Alain GONZALES, Jean-Claude DECOUT, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Arlette DEMAR (a donné procuration à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Dominique MARQUET (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Jean-Pierre NEXON (a donné procuration à Jean-Claude DECOUT)

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Claudine LAFOREST, Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 108 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2014-038 du 11 mars 2014 portant approbation sur le vote du budget primitif 2014

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes (en euros) au budget général de la Communauté de Communes de Noblat voté le 11 mars 2014.

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7325		01	FNRIC	-3 500,00	69 500,00
73111		01	Impôts locaux	-11 500,00	2 131 500,00
74124		01	DGF Interco	-3 500,00	366 500,00
74126		01	DCTP	-5 400,00	485 600,00
73112		01	CVAE	8 100,00	187 100,00
73114		01	IFER	1 300,00	169 300,00
74833		01	Compensation CFE	600,00	14 600,00
74835		01	Compensation TH	2 600,00	97 600,00
TOTAL				-11 300,00	

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
73925		01	FNPIC	-2 400,00	100,00
6531		021	Indemnités fonction	1 000,00	41 500,00
657363		311	Sub budget E. Musique	2 500,00	176 251,00
022		01	Dép. imprévues	-12 400,00	79 849,00
TOTAL				-11 300,00	

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Adopte les modifications suivantes (en euros) :

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7325		01	FNRIC	-3 500,00	69 500,00
73111		01	Impôts locaux	-11 500,00	2 131 500,00
74124		01	DGF Interco	-3 500,00	366 500,00
74126		01	DCTP	-5 400,00	485 600,00
73112		01	CVAE	8 100,00	187 100,00
73114		01	IFER	1 300,00	169 300,00
74833		01	Compensation CFE	600,00	14 600,00
74835		01	Compensation TH	2 600,00	97 600,00
TOTAL				-11 300,00	

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
73925		01	FNPIC	-2 400,00	100,00
6531		021	Indemnités fonction	1 000,00	41 500,00
657363		311	Sub budget E. Musique	2 500,00	176 251,00
022		01	Dép. imprévues	-12 400,00	79 849,00
TOTAL				-11 300,00	

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.
 Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 25.06.2014

Publié ou notifié

Le : 25.06.2014

Le Président



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.01

Date de transmission de 25/06/2014

l'acte :

Date de réception de 25/06/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-108 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140619-2014-108-DE

Date de décision : 19/06/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

